



### DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU MODULE

---

<b>Référence :</b>	Module 8a
<b>Intitulé :</b>	Prévention et gestion des litiges
<b>Professeur :</b>	Juan Carlos Landrove
<b>Durée :</b>	14 heures
<b>Crédit ECTS :</b>	2 crédits ECTS
<b>Année :</b>	1 <sup>ère</sup> année du Master
<b>Semestre :</b>	Semestre 1 (automne)
<b>Prérequis :</b>	Aucun

#### Présentation :

Le cours part du postulat que le contentieux juridique est un véritable poison des affaires. Aussi, une première partie est consacrée à la prévention des conflits juridiques pouvant survenir dans la vie d'une entreprise active dans la construction ou de l'immobilier. La prévention analysée prône la gestion active des contrats, notamment par la prise de conscience de l'importance du fait et de sa documentation. Cette première partie inclut également la présentation du panorama des méthodes alternatives au règlement judiciaire des litiges (conciliation, négociation, expertise), en insistant tout particulièrement sur la médiation et l'arbitrage. Enfin, l'adéquation de la méthode de résolution choisie par rapport au conflit susceptible de survenir ou survenu est analysée. Une deuxième partie traite de la gestion des conflits juridiques avec des études de cas particuliers de négociations, médiations et arbitrages en matière immobilière.

#### Objectifs pédagogiques :

Pouvoir résoudre, appréhender ou empêcher un conflit sans recourir à une procédure de résolution par voie contentieuse.

#### Résultats d'enseignement attendus :

À l'issue du cours, les étudiants devraient :

- avoir acquis le réflexe de documenter les faits importants de la vie d'un contrat ;
- expliquer les enjeux des clauses de droit applicable et de for insérées dans un contrat ;
- pouvoir citer, expliquer le fonctionnement et donc différencier les méthodes alternatives de résolution des litiges étudiées ;
- être capables, en application des paramètres enseignés, de déterminer la(les) méthode(s) la(les) plus adéquate(s) pour la gestion d'un litige potentiel ou en cours ;



## Institut d'études immobilières - IEI

- avoir intégré un jargon juridique de base pour pouvoir communiquer avec le service juridique interne d'une entreprise ou son avocat externe au sujet des méthodes de prévention et de gestion des litiges en matière immobilière.

### Format de l'examen :

Examen oral

### Plan de cours :

Cours 1 : Introduction : le contentieux = poison des affaires ? La prévention I : gestion active du contrat, plaidoyer pour l'importance du fait et de sa documentation. (2 heures)

Cours 2 : La prévention II : panorama des méthodes alternatives au règlement judiciaire étatique des litiges : négociation, conciliation, médiation, expertise, arbitrage. (2 heures)

Cours 3 : La prévention III : adéquation de la méthode choisie au type de conflit juridique susceptible de survenir. (2 heures)

Cours 4 : La gestion I : préparation de la procédure, interaction du manager avec le service juridique interne ou les avocats externes. (2 heures)

Cours 5 : La gestion II : étude de cas particuliers portant sur les limites de la négociation aux domaines de la construction et de l'immobilier. (2 heures)

Cours 6 : La gestion III : les procédures de conciliation et d'arbitrage spécifiques aux domaines de la construction et de l'immobilier. (2 heures)

Cours 7 Conclusion : combinaison des méthodes de gestion. (2 heures)